AFRICAN UNION ADVISORY BOARD AGAINST CORRUPTION



CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE CONTRE LA CORRUPTION

مجلس الاتحاد الأفريقي الاستشاري لمكافحة الفساد

CONSELHO CONSULTIVO DA UNIÃO AFRICANA CONTRA A CORRUPÇÃO

DEMANDE DE PROPOSITION - EXAMEN FINAL DU PLAN STRATÉGIQUE DU CCUAC (2018-2022) ET ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE (2024-2028)

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ: AUABC/CONSULTANCY/2023/02

1. CONTEXTE

Les États membres de l'Union africaine ont adopté la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) lors de la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union (UA) tenue à Maputo (Mozambique), le 11 juillet 2003. La Convention est entrée en vigueur le 5 août 2006, trente (30) jours après le dépôt du 15e instrument de ratification. À ce jour, 48 pays ont ratifié la Convention AUCPCC et en sont de ce fait devenus États parties.

La Convention, conformément à l'article 22(1), a établi le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (AUABC ou le Conseil) comme mécanisme de suivi de la Convention avec les objectifs suivants :

- i. Documenter et analyser les activités de corruption ;
- ii. Conseiller l'UA et les États membres sur toutes les questions de corruption ;
- iii. Contrôler et rendre compte de la mise en œuvre et du respect de la Convention ; et
- iv. Initier des activités de plaidoyer et de sensibilisation visant à prévenir la corruption.

Dans le souci de fournir une orientation et de déterminer des objectifs précis, le Conseil a élaboré et mis en œuvre des plans stratégiques. Actuellement, il a terminé le cadre temporel de la deuxième série qui a été adoptée en 2018 et dont la mise en œuvre s'est achevée en 2022. Dans le même temps, 2023 est une année transitoire vers le nouveau plan stratégique qui sera arrimé sur le cycle de planification de l'UA et les cadres temporels du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

La vision à court terme de l'AUABC dans le Plan stratégique 2018-2022 était de devenir « une organisation efficace qui apporte un soutien pertinent aux États membres dans la mise en œuvre durable de la Convention de l'UA et la lutte contre la corruption en Afrique ».

Le Plan stratégique 2018-2022 s'articule autour de quatre piliers stratégiques comme suit :

- 1. Renforcement du cadre juridique de lutte contre la corruption ;
- 2. Renforcement de la capacité des États parties à lutter contre la corruption ;
- 3. Renforcement des activités de sensibilisation et de coopération ; et

4. Renforcement de la capacité institutionnelle du Conseil et du Secrétariat.

La période de mise en œuvre étant arrivé à terme en décembre 2022, il est impératif que le Conseil évalue le niveau d'atteinte des objectifs du plan stratégique. Cet exercice permettra également d'identifier les défis relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2022 et les leçons tirées qui en découlent. En s'appuyant sur les leçons apprises et en réponse aux tendances générales et émergentes de lutte contre la corruption, ainsi qu'aux nouvelles orientations politiques, le Conseil sollicite les services d'un consultant externe pour réaliser une évaluation de fin de mandat et élaborer un plan stratégique pour la période 2024-2028.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

a. Objectifs globaux

L'objectif global de la consultance est de déterminer à quel niveau les objectifs du plan stratégique ont été atteints et de répondre à la demande du Conseil exécutif de l'UA selon laquelle tous les organes de l'UA doivent aligner leurs plans stratégiques à moyen terme sur les plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063 lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique qui s'étendra de 2024 à 2028.

b. Objectifs spécifiques

Plus précisément, l'évaluation consistera, entre autres, à :

- i. Consolider et déterminer l'état d'avancement global de la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022 ;
- ii. Déterminer l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de chacun des quatre piliers stratégiques ;
- iii. Relever les principaux défis et opportunités ayant éventuellement eu un impact sur les progrès réalisés jusqu'alors ;
- iv. Déterminer l'impact des activités du Conseil et des services fournis aux États membres de l'UA ;
- v. Faire des recommandations pratiques pour s'assurer que le Conseil maximise les chances de réalisation des résultats à temps et que ses contacts avec les parties prenantes produisent l'effet escompté ; et
- vi. Exploiter les leçons tirées de la mise en œuvre des activités/projets du Plan stratégique 2018-2022, les nouvelles directives des organes délibérants de l'UA et les commentaires des principales parties prenantes, pour l'élaboration du Plan stratégique 2024-2028.

3. CHAMP D'ACTION DE LA TÂCHE

Le champ d'action de cette consultation comprendra, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- i. Examiner les documents pertinents du Conseil, notamment les documents de politique, les rapports, les publications et autres documents connexes ;
- ii. Identifier les principales parties prenantes à consulter et à interviewer dans le cadre du processus d'évaluation ;
- iii. Identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui se sont présentées lors de l'exécution du plan stratégique ;

- iv. Identifier les projets du Plan stratégique 2018-2022 qui devraient être reportés dans le nouveau plan stratégique ;
- v. Identifier les domaines d'intérêt stratégique pour le nouveau plan stratégique ;
- vi. Élaborer une matrice de mise en œuvre avec des activités et des éléments livrables des essentiels :
- vii. Mettre au point des outils pertinents pour le suivi et l'évaluation de la matrice de mise en œuvre du programme ;
- viii. Identifier les besoins en ressources pour une mise en œuvre réussie du plan ; et
- ix. Examiner et proposer une structure viable pour la mise en œuvre du plan stratégique.

4. ÉLÉMENTS LIVRABLES, EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS ET DÉLAIS

La durée de la consultation est estimée à trente (30) jours étalés sur une période de 2 mois au cours du deuxième trimestre de 2023. Il est prévu que la plupart des entretiens se déroulent en mode virtuel (via téléphone, skype ou Zoom). Le consultant devra soumettre un rapport de démarrage, comprenant le plan de travail proposé, sept (7) jours après la signature du contrat. Le consultant identifiera les principales parties prenantes et la liste des personnes à interviewer, élaborera les outils de collecte de données d'information et mènera les séances d'entretien et d'évaluation. Le consultant devra présenter un projet de rapport qui sera discuté et approuvé par le Conseil.

5. DIPLÔMES ET EXPÉRIENCE

Le Conseil tiendra compte des critères suivants pour sélectionner le consultant chargé de cette tâche :

- a. Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle en sciences sociales telles que les sciences politiques, le droit, l'économie et la gestion ou toute autre discipline connexe ;
- b. Avoir au moins 10 ans d'expérience dans la planification stratégique et la gestion ;
- c. Avoir examiné plus de cinq (5) plans stratégiques d'organisation ;
- d. Posséder une expérience en matière d'évaluation d'institutions/de projets/de plans stratégiques qui traitent des questions de gouvernance ;
- e. Posséder une expérience en méthodes participatives de recherche, de collecte et de synthèse des points de vue de diverses parties prenantes ;
- f. Posséder une très bonne connaissance de l'UA et de ses organes, notamment les organes établis par des traités ;
- q. Avoir d'excellentes aptitudes à communiquer aussi bien oralement que par écrit ;
- h. Avoir une bonne maîtrise de l'anglais ou du français ; et
- i. Être ressortissant d'un État membre de l'UA.

6. MÉTHODE DE SÉLECTION ET ÉLÉMENTS LIVRABLES

Le consultant sera choisi selon la méthode de sélection basée sur la qualité et les coûts (QCBS). La première tranche de 20% du montant du contrat sera versée après la soumission du rapport de démarrage. La deuxième tranche de 40 % après la soumission de la première mouture du plan stratégique et des

documents y afférents. Les 40% restants seront payés après la soumission et l'approbation du plan stratégique final et des documents y afférents.

Le consultant est tenu de soumette les éléments livrables suivants :

- Une évaluation des réalisations, des défis et des leçons apprises du plan stratégique 2018-2022;
 et
- Le plan stratégique 2024-2028 assorti de la matrice de mise en œuvre et du plan de suivi et d'évaluation.

7. CRITÈRES D'ANALYSE DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

En ce qui concerne l'analyse manifestations d'intérêt, les critères suivants seront appliqués :

- a) Formation générale et diplômes (10 points);
- b) Expérience en matière d'évaluation des plans stratégiques (50) points ;
- c) Autre expérience liée à la mission (20) points) ; et
- d) Approche technique et méthodologie (20 points).

Le total des points est de cent (100) et la note technique minimale satisfaisante est de soixante-dix (70).

8. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leurs dossiers de candidature comportant les documents suivants à l'attention du CCUAC :

- Un curriculum vitae à jour ;
- Une proposition technique détaillée faisant ressortir la compréhension de la tâche, le plan de travail détaillé (y compris l'approche technique et la méthodologie);
- Une proposition financière ; et
- Deux lettres de référence de clients antérieurs pour qui vous avez élaboré un plan stratégique.

9. SOUMISSION

- Les manifestations d'intérêt doivent être soumises à l'adresse suivante : <u>auabcregistry@africa-union.org</u>
 union.org avec copie à <u>munthalim@africa-union.org</u>
- Le titre de la tâche et le numéro de référence du marché doivent être clairement indiqués dans l'objet du courriel.
- La date limite de soumission est fixée au 13 Avril 2023 à 15h00, heure d'Afrique de l'Est (GMT +3).